

Agro-service

MAGAZINE NUMÉRO 3 - DÉCEMBRE 2024



CONTRACTOR

days

Vakevent voor loonwerkers
Évènement professionnel pour les entrepreneurs agricoles
Event for the contracting professional

“Le meilleur Case IH
que nous ayons testé”

profi

“Un des systèmes de commande
les plus modernes”

traction

“Confort, finitions de qualité, style”

Matériel
AGRICOLE MAGAZINE

“... beaucoup plus économique que la
moyenne Powermix... Jusqu'à 13 %
de consommation de diesel en moins”

profi

**FINANCEMENT
EXCEPTIONNEL
0 % SUR 5 ANS***

LES RÉSULTATS PARLENT D'EUX-MÊMES

PUMA 260

Passez au niveau supérieur et réservez votre démo.

Découvrez le tracteur Case IH Puma 260, plébiscité pour son système de commande avancé, efficace et convivial. Alliant confort, qualité de fabrication supérieure et style, ce tracteur vient redéfinir les standards du secteur. Le Puma 260 est en outre jusqu'à 13 % plus économique que les autres modèles Powermix de sa catégorie. Faites vous-même l'expérience de ses performances exceptionnelles.



Très bien noté par les meilleures revues spécialisées.
Scannez le code QR pour réserver votre démo.

CNH | CAPITAL

*Conditions chez votre concessionnaire. Action valable jusqu'au 31 décembre 2024.

**RENDEZ-NOUS VISITE
AUX CONTRACTOR DAYS**

CASE IH

Les entrepreneurs de travaux agricoles : le maillon indispensable du secteur agricole

Dans cette édition, nous commencerons par exprimer notre admiration pour l'engagement des entrepreneurs de travaux agricoles, avant de nous intéresser au rôle majeur que ceux-ci jouent dans l'agriculture moderne. Leur expertise, leur flexibilité et leur capacité d'innovation font d'eux un élément indispensable pour des agriculteurs contraints de revoir sans cesse leurs exigences à la hausse pour maintenir une production efficace et durable. Nous ne manquerons pas de les fêter lors des Contractor Days !

Un avenir débordant d'innovation : Contractor Days 2024

Cette année, nous avons encore le plaisir d'organiser les Contractor Days les 18 et 19 décembre à Brussels Gate. Cette manifestation offre aux entrepreneurs de travaux agricoles l'opportunité de découvrir les innovations les plus modernes dans le domaine des machines agricoles, des logiciels et des technologies durables. Elle constitue une occasion unique de réseauter, d'échanger des expériences et de façonner l'avenir de votre entreprise dans un environnement inspirant. Nous organiserons des séminaires interactifs, animés par des experts de premier plan dans le secteur. Nous en profiterons pour vous proposer un recyclage dans le cadre de votre phytolice, afin d'affiner vos connaissances et de vous conformer aux exigences légales.

Si les Contractor Days sont une source d'inspiration, ils sont aussi l'occasion pour vous de vivre avec votre équipe une expérience motivante et de qualité. En visitant cette manifestation avec vos travailleurs, vous renforcerez l'esprit d'équipe et leur permettrez de s'inspirer des développements les plus récents du secteur.

Lobbying : vos intérêts avant tout

Agro-Service ne se limite pas à partager des connaissances et des innovations. Nous nous investissons jour après jour pour défendre les intérêts de nos membres, au niveau national comme au niveau européen. Notre travail dans le domaine du transport exceptionnel en est un bon exemple. Vous, entrepreneur de travaux agricoles, savez mieux que quiconque à quel point les procédures actuelles d'octroi de permis peuvent être complexes et chronophages. Nous plaçons pour la mise en place d'un processus plus efficace et rationalisé, qui réduirait les tracasseries administratives dans l'exercice de votre profession. Par ailleurs, nous sommes actifs au sein du Conseil supérieur des Indépendants et des PME, où nous militons en faveur de mesures visant à faciliter la pratique quotidienne des entrepreneurs de travaux agricoles.

Votre travail, notre mission

Agro-Service est fier d'être votre partenaire dans un secteur en évolution constante. Les défis auxquels sont confrontés les entrepreneurs de travaux agricoles sont de plus en plus complexes : une réglementation plus stricte, sans perdre de vue la nécessité de rester durable et innovateur. Notre mission consiste à vous offrir le soutien dont vous avez besoin pour relever ces défis. Nous savons combien votre travail est crucial, pour les agriculteurs d'abord, mais aussi pour toute la chaîne alimentaire. Sans votre engagement, les exploitations agricoles modernes ne pourraient pas fonctionner et les consommateurs seraient privés d'aliments abordables et durables.

Nous espérons que cette édition de notre magazine sera pour vous source d'inspiration et d'informations.

Ensemble pour un avenir durable

Le secteur agricole fait face à de grands changements. Les défis climatiques, les progrès technologiques et les changements dans les exigences du marché requièrent une approche commune. Agro-Service est convaincue que la collaboration est la clé de la réussite. En partageant nos connaissances, en innovant ensemble et en unissant nos forces, nous permettrons aux entrepreneurs de travaux agricoles de survivre, mais surtout de s'épanouir dans un monde en perpétuelle mutation.

Nous tenons à vous remercier pour votre confiance et votre inlassable dévouement. Avec vous, nous bâtissons un secteur solide et prêt à affronter l'avenir. Venez échanger vos points de vue lors des Contractor Days ! Nous sommes prêts à vous apporter notre soutien.



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AGRO-SERVICE

JOHAN VAN BOSCH ATTEND VOS RÉACTIONS • E-MAIL : JOHAN.VANBOSCH@SECTORS.BE

6R

250



JOHN DEERE

NOTHING RUNS LIKE A DEERE

« JOHN DEERE REMPORTE LE COMBAT DES TITANS »¹

« LE PLUS SOBRE EN
CARBURANT DANS
DES DIMENSIONS DE
TRANSPORT PRATIQUES »²



« LE MEILLEUR
INTÉRIEUR
DE CABINE »²

« NOTRE PRÉFÉRÉ
AU CHAMP ET POUR
LE TRANSPORT »¹



« UNE TECHNOLOGIE DE
GUIDAGE AVANCÉE ET DES
SOLUTIONS AUTONOMES »¹

À l'occasion d'un grand test, le plus exhaustif à ce jour, le MAGAZINE TREKKER (09 et 10/2023) a comparé 7 tracteurs dans la catégorie des 300 ch : le Claas Axion 870, le Deutz-Fahr 8280 TTV, le John Deere 6R 250, le Massey Ferguson 8S.285, le McCormick X8.631, le New Holland T7.300 et le Valtra Q285. Le modèle 6R 250 ne s'est pas contenté d'arriver en tête, il a aussi récolté des commentaires élogieux.

¹ TREKKER 09/2023 et 10/2023 (www.trekkermagazine.nl)

² PROF112/2023 (www.profi.de) : le magazine Profi a repris des extraits de l'article de « TREKKER » sur le grand test de tracteurs.



COFABEL[®]
Much more than machines

CONTENU



Agro-service

«Agro-Service» est le bulletin périodique pour les membres de la Centrale Nationale Agro-Service, la seule organisation professionnelle des entrepreneurs de travaux agricoles et horticoles, entrepreneurs de pulvérisation, commerçants d'engrais et d'aliments de bétail.

Copyright : La Centrale Nationale Agro-Service n'est pas responsable pour l'usage des informations dans cette publication. Ne pas citer sans mentionner la source.

Editeur responsable : Johan Van Bosch,
Secrétaire Général Centrale Nationale Agro-Service, Boulevard Anspach 111 B13, 1000 Bruxelles,
T 02 274 22 00, F 02 400 71 26, agroservice@sectors.be - Numéro TVA: BE0410.344.444

ACTUALITÉS

- 6 Billal Khorrich, nouveau conseiller d'association
- 7 Contractor Days
- 8 TVA à acquitter par le cocontractant
- 10 Impacts de La Déclaration de Politique Régionale Wallonne 2024-2029
- 12 La récolte 2024
- 13 Agro-Service participe à la foire de Libramont
- 14 Journée d'étude à Libramont: La robotique agricole
- 16 Flexi-jobs CP 132

ACTUALITÉS SOCIALES

- 17 Federal Learning Account
- 17 Salaires PC 132
- 18 Enregistrement des associés actifs et des aidants
- 19 Le règlement de travail dans chaque véhicule
- 20 Travailler avec des sous-traitants
- 22 Intervention dans la garde d'enfants

NOUVELLES DE LA FÉDÉRATION

- 24 Vols de GPS dans le secteur agricole
- 26 Un agriculteur sur trois craint de devoir arrêter prématurément
- 28 L'avenir agricole en Wallonie
- 29 Évitez la fatigue au volant
- 30 Boues sur la route
- 31 La Relève Agricole en Wallonie
- 32 Cultures alternatives
- 33 Quel permis de conduire à l'étranger
- 34 Transport exceptionnel

36 DOSSIER MECHANISATIE

Prochaine parution: N° 1: 15/03/2025

BILLAL KHORRICH

Nouveau conseiller d'association avec un cœur pour les personnes et l'innovation

C'est avec grand enthousiasme que nous accueillons Billal Khorrich en tant que nouveau conseiller d'association chez Agro-Service ! À 24 ans, Billal est récemment diplômé en Innovation Management à la Haute École Erasmus de Bruxelles. Plein d'idées nouvelles et d'une énergie communicative, il est prêt à soutenir nos membres.

Sa forte implication dans l'aide aux autres et son désir sincère de faire une différence font de lui un atout précieux pour notre équipe.

Présentation de Billal: qui est-il?

Billal puise son énergie dans les interactions humaines. « J'adore aider les gens et les voir heureux grâce à mon soutien », dit-il. Pour lui, un simple « merci » sincère est la plus belle

récompense. Travaillant en coulisse avec rigueur, Billal sait aussi être une présence chaleureuse et accessible lorsqu'il s'agit d'écouter ou de prêter main forte.

Quelques anecdotes sur Billal

- Billal adore le football et le karting. Sur le terrain ou au volant d'un kart, il libère son esprit d'équipe et sa soif de compétition.

- Grâce à sa formation en Innovation Management, Billal est constamment à la recherche de nouvelles solutions et technologies pour optimiser les processus. Il voit les systèmes traditionnels comme une opportunité d'innovation et de modernisation.

- En plus d'être dévoué à nos membres, Billal aime travailler en équipe avec ses collègues pour obtenir les meilleurs résultats. Sa jeunesse et ses idées fraîches apportent un vent de renouveau à notre travail.



Son rôle en tant que conseiller d'association

En tant que conseiller d'association, Billal collaborera étroitement avec nos membres pour défendre et renforcer leurs intérêts. Que ce soit en matière de conseil, de soutien ou de développement de nouveaux projets, il est là pour faciliter la vie de nos membres. Billal est prêt à relever chaque défi et à se donner pleinement pour faire une vraie différence.

Grâce à sa passion, son esprit d'innovation et sa capacité à nouer des liens, nous sommes impatients de voir comment Billal contribuera à faire progresser notre association. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions, et avons toute confiance en sa capacité à soutenir nos membres de manière unique ! ●



CONTRACTOR DAYS 2024

L'événement à **ne PAS** manquer!

Le secteur des entrepreneurs de travaux agricoles ne s'arrête jamais, et cela vaut aussi pour les innovations et les évolutions qui transforment notre manière de travailler. Cette année, les Contractor Days 2024 promettent d'être l'un des événements les plus influents pour tous ceux qui sont impliqués dans les travaux agricoles et la filière agricole.

Organisé les **18 et 19 décembre 2024 au Brussels Gate à Grand-Bigard**, cet événement offre une opportunité unique de découvrir les dernières technologies, tendances et possibilités de réseautage.

Une plateforme pour l'innovation et le partage de connaissances

Les Contractor Days sont devenus une plateforme incontournable où les professionnels du secteur se réunissent pour échanger connaissances et expériences. Cette année, l'accent est mis sur l'innovation, la sécurité et la durabilité, avec un large éventail d'exposants présentant les machines et technologies les plus récentes. De l'agriculture de précision aux solutions logicielles avancées, le salon regorgera de tout ce dont vous avez besoin pour élever votre entreprise à un niveau supérieur.

Une journée agréable pour vous et votre équipe

Les Contractor Days ne sont pas seulement un événement essentiel pour les entrepreneurs de travaux agricoles, mais aussi une occasion de passer une journée inspirante et agréable avec votre personnel. Amenez votre équipe aux Contractor Days pour profiter ensemble des diverses activités, démonstrations et sessions de réseautage. C'est l'occasion idéale pour motiver vos collaborateurs et les inspirer par les dernières innovations du secteur. En faisant de cette journée un moment convivial, vous renforcez les liens au sein de votre équipe et permettez à chacun de bénéficier de cette expérience unique.



Conférenciers importants et tables rondes

Parmi les temps forts des Contractor Days, on compte les séminaires et sessions de formation interactifs. Le programme des Contractor Days est soigneusement conçu pour offrir une expérience enrichissante pour tous. On y trouve des interventions inspirantes de figures de proue du secteur et des tables rondes au cours desquelles des experts discutent des principaux défis et opportunités. Ces sessions offrent des perspectives approfondies et favorisent le débat sur l'avenir de l'agriculture. Nous organisons également une formation pour la phytologie, permettant à chacun de cumuler des points et de maintenir sa licence à jour.

Réseautage avec les meilleurs

En plus des sessions d'information et des démonstrations, les Contractor Days offrent également de nombreuses possibilités de réseautage. C'est l'occasion parfaite d'entrer en contact avec des collègues, fournisseurs et autres professionnels du secteur. Lors des moments de réseautage informels, vous pourrez établir des contacts précieux et explorer des collaborations pour renforcer votre entreprise.

Informations pratiques

Date : 18 et 19 décembre 2024

Lieu : Brussels Gate, Alfons Gossetlaan 9, B-1702 Grand-Bigard

Horaires : Tous les jours de 10 h à 18 h

Entrée : 15 euros pour les membres de Agro-Service, au lieu de 30 euros (demandez vos codes d'accès au secrétariat).

Inscription : Rendez-vous sur www.contractordays.be pour vous inscrire et garantir votre place. L'accès est réservé aux professionnels et aux étudiants.

Les Contractor Days 2024 s'annoncent comme un événement inspirant et informatif à ne pas manquer. Que vous soyez à la recherche des dernières innovations, souhaitez assister à des ateliers pratiques ou élargir votre réseau, cet événement offre quelque chose pour chacun. Assurez-vous d'être là avec votre personnel pour participer aux connaissances, aux inspirations et aux activités qui façonneront l'avenir de l'agriculture.

Nous avons hâte de vous accueillir aux Contractor Days 2024 ! ●



TVA à acquitter par le **COCONTRACTANT** lors de travaux immobiliers

Lorsqu'un prestataire de services effectue des travaux immobiliers pour le compte d'un assujetti tenu d'introduire des déclarations de TVA périodiques, le prestataire de services doit facturer ces travaux sous le régime de la « TVA à acquitter par le cocontractant » (AR n°1, art. 20). Ce régime est-il toujours applicable ? Le taux réduit de 6% peut-il aussi s'appliquer ?

Le régime du cocontractant (CC)

Conditions à remplir pour bénéficier de ce régime

Le régime de la « TVA à acquitter par le CC » s'applique dans les conditions suivantes :

- les travaux effectués sont des travaux immobiliers ou assimilés ;
- le preneur est un assujetti qui doit introduire des déclarations de TVA périodiques.

En revanche, l'autoliquidation ne s'applique pas lorsqu'une personne physique identifiée comme assujettie à la TVA utilise l'immeuble concerné exclusivement à des fins privées (déc. adm. E.T. 122.360, 20.03.2012).

Quelles opérations ?

Tous les travaux immobiliers sont visés. Par « travaux immobiliers » il y a lieu de comprendre tous les travaux de construction, de transformation, d'achèvement, d'aménagement, de réparation, d'entretien, de nettoyage et de démolition de tout ou d'une partie d'un immeuble par nature ainsi que toute opération comportant à la fois la fourniture d'un bien meuble et son placement dans un immeuble de manière telle que ce bien meuble devienne immeuble par nature.

Sont également visées, dans la mesure où elles ne constituent pas des travaux immobiliers :

1. toutes opérations comportant à la fois la fourniture et la fixation à un bâtiment :
 - de tout ou partie des éléments constitutifs d'une installation de chauffage central ou de climatisation, en ce compris les brûleurs, réservoirs, et appareils de régulation et de contrôle liés à la chaudière ou aux radiateurs ;
 - de tout ou partie des éléments constitutifs d'une installation sanitaire d'un bâtiment et, plus généralement, de tous les appareils fixes pour usages sanitaires ou hygiéniques branchés sur une conduite d'eau ou d'égout ;
 - de tout ou partie des éléments constitutifs d'une installation électrique d'un bâtiment, à l'exception des appareils d'éclairage et des lampes ;
 - de tout ou partie des éléments constitutifs d'une installation de sonnerie électrique, d'une installation de détection d'incendie, et de protection contre le vol, d'une installation de téléphonie intérieure ;



- d'armoires de rangement, évier, armoires-évier et sous-évier, armoires-lavabos et sous-lavabos, hottes, ventilateurs et aérateurs équipant une cuisine ou une salle de bains;
 - de volets, persiennes et stores placés à l'extérieur du bâtiment ;
2. toute opération comportant à la fois la fourniture et le placement dans un bâtiment, de revêtements de mur ou de sol ; qu'il y ait fixation au bâtiment ou que le placement ne nécessite qu'un simple découpage, sur place, aux dimensions de la surface à recouvrir ;
3. tout travail de fixation, de placement, d'entretien et de nettoyage des biens visés ci-avant.

Est aussi visée : la mise à disposition de personnel en vue de l'exécution d'un travail immobilier ou d'une des opérations visées ci-avant. Les services suivants sont également visés par ce régime :

- le travail immobilier à caractère agricole ;
- la fourniture de béton préparé dans le coffrage d'une construction ;
- la construction d'une station d'épuration d'eau ;
- la fourniture avec fixation d'enseignes lumineuses, ainsi que de panneaux publicitaires, éclairés ou non, lorsqu'ils forment une construction intégrée au sol reposant sur des pieux ou sur un socle.

Points à prendre en considération

Facturation

La facture émise par l'assujetti qui effectue les opérations visées ou éventuellement émise en son nom et pour son compte par son CC ou par un tiers, doit contenir toutes les mentions obligatoires, mais :

- elle ne mentionne ni le taux, ni le montant de la taxe due ;
- elle porte la mention « Autoliquidation ».

Déclaration de TVA

Le prestataire de services reprend sa facture sortante dans la grille 45 de la

déclaration de TVA périodique. Le preneur de services reprend celle-ci, selon le cas, dans la grille 81, 82 ou 83 et, d'autre part, dans la grille 87, et reprend le montant de la taxe due en vertu de ces opérations dans la grille 56 de sa déclaration de TVA périodique relative à la période au cours de laquelle la taxe est devenue exigible. Dans la mesure où il existe un droit à déduction de cette TVA, elle peut être reprise dans la grille 59 de la même déclaration.

Assujetti partiel

Lorsque le travail immobilier est facturé à un assujetti qui introduit des déclarations de TVA périodiques, l'autoliquidation s'applique, que ces opérations soient affectées par le CC à l'exercice de son activité économique imposable, de son activité exonérée de TVA ou de son activité située en dehors du champ d'application de la TVA ou même d'une combinaison de plusieurs activités. Si en revanche un CC assujetti, personne physique, utilise l'immeuble concerné exclusivement à des fins privées, l'autoliquidation ne s'applique jamais.

Notons encore que l'autoliquidation ne s'applique pas davantage lorsque le travail immobilier est effectué pour une personne morale non assujettie à la TVA, qui n'est pas tenue d'introduire des déclarations périodiques, même si cette personne est identifiée à la TVA pour cause de dépassement d'option ou de seuil en matière d'acquisitions intracommunautaires de biens et est tenue d'introduire des déclarations de TVA spéciales.

Autoliquidation à 6 % de TVA ?

Cette réglementation stipule uniquement que la TVA due sur l'opération doit être acquittée par le CC et non par le prestataire de services. C'est la raison pour laquelle le prestataire de services ne mentionne pas de TVA sur la facture. Par conséquent, le CC doit appliquer le taux applicable à l'opération concernée. De cette manière, il est parfaitement possible que le taux d'autoliquidation soit de 6 %, p.ex. lors de travaux réalisés à une habitation de plus de 10 ans et utilisée principalement à des fins privées.

Que se passe-t-il en cas d'application erronée du régime ?

Si la TVA devait être imputée par erreur sur la facture alors qu'elle aurait dû relever du régime du « cocontractant », le problème se situe surtout chez le preneur de services. En effet, celui-ci ne peut pas déduire la TVA imputée (facture erronée). La déduction pourrait être rejetée et majorée d'une amende et des intérêts de retard.

Si en revanche le régime de « cocontractant » devait être appliqué à tort, le prestataire de services peut être invité à verser la TVA au Trésor (majorée des amendes et intérêts). En effet, il n'a pas imputé de TVA sur la facture sortante. Le preneur de services dispose toutefois d'une facture irrégulière et ne peut pas davantage déduire la TVA. Dans la pratique, cela peut donner lieu à une compensation par la TVA acquittée à tort précédemment.

Le régime « CC » s'applique uniquement lorsque les travaux effectués sont des travaux immobiliers ou assimilés ET lorsque le preneur doit introduire des déclarations de TVA périodiques. Le taux de 6 % de TVA peut s'appliquer (p. ex. en cas de travaux à une habitation de plus de 10 ans). Lorsque la TVA est imputée erronément sur une facture (à la place du CC), cette TVA n'est pas déductible pour le preneur. Le prestataire de services peut également être invité à acquitter la TVA s'il applique erronément le régime « CC ». Vérifiez donc votre facture avant de la comptabiliser. ●

Impacts de LA DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE WALLONNE 2024-2029 sur les Entrepreneurs Agricoles

La nouvelle Déclaration de Politique Régionale Wallonne (DPR) comporte des mesures et orientations qui auront un impact significatif sur le secteur agricole. Pour les entrepreneurs agricoles, ces politiques apporteront de nouvelles opportunités et des défis à relever. Voici les principaux points de la DPR 2024-2029 qui affecteront directement les entrepreneurs agricoles et ce qu'ils impliquent pour leur activité.

Promotion de l'agriculture durable et de haute qualité

La DPR met l'accent sur la promotion d'une agriculture de qualité, ancrée dans les terroirs wallons. Pour les entrepreneurs agricoles, cela signifie une demande accrue pour des services de soutien technique visant à renforcer la durabilité et la qualité des exploitations. Les services de précision, comme les semis adaptés, les techniques de traitement écologiques, ou encore la gestion raisonnée des sols et de l'eau, vont gagner en importance et en popularité.

Opportunité : Les entrepreneurs agricoles spécialisés dans la mise en œuvre de techniques durables pourront répondre à cette demande croissante.

Adaptation au changement climatique et gestion des risques

Le Gouvernement wallon souhaite soutenir les exploitants agricoles pour qu'ils adoptent des mesures d'adaptation au changement climatique, comme l'optimisation des intrants, la réduction de l'usage de produits phytosanitaires et le recours aux énergies renouvelables. Les entrepreneurs agricoles, souvent appelés à réaliser ces pratiques sur le terrain, auront un rôle important dans la mise en place de nouvelles techniques de gestion des cultures et de gestion des ressources.

Impact : Les entrepreneurs agricoles devront rester à la pointe des innovations techniques et s'adapter aux nouvelles réglementations et pratiques recommandées.

Réduction des contraintes administratives et réglementaires

La DPR propose de simplifier les contraintes administratives pour les exploitants, en particulier concernant la Politique Agricole Commune (PAC). Cela inclut la simplification des normes et la réduction des charges administratives, ce qui permettra aux entrepreneurs agricoles de travailler dans des conditions plus flexibles et mieux adaptées aux réalités de terrain.

Avantage : Une réduction des contraintes réglementaires peut alléger le processus d'engagement des entrepreneurs agricoles, facilitant ainsi leur travail et les interactions avec les agriculteurs.





Soutien à la transition agroécologique et à la biodiversité

La DPR soutient le développement d'une agriculture qui favorise la biodiversité. Cela implique l'adoption de méthodes agricoles qui limitent l'impact environnemental, comme le travail du sol minimal, la réduction des intrants chimiques et l'implantation de haies et bandes enherbées pour lutter contre l'érosion.

Opportunité : Les entrepreneurs agricoles spécialisés dans les pratiques agroécologiques seront de plus en plus sollicités pour leurs services de gestion des sols et de préservation de la biodiversité.

Développement des énergies renouvelables en milieu agricole

La DPR propose un cadre réglementé pour le développement d'énergies renouvelables, comme le biogaz ou l'agrivoltaïsme. Pour les entrepreneurs agricoles, ce domaine présente des possibilités de diversification, avec des missions de mise en place et d'entretien des installations de production d'énergie renouvelable.

Impact : Les entrepreneurs agricoles auront l'opportunité de diversifier leurs services et de proposer des solutions en agrivoltaïsme et biogaz.

Valorisation des circuits courts et des filières locales

Le Gouvernement wallon vise à renforcer les circuits courts et les filières locales en encourageant les ventes directes. Les entrepreneurs agricoles qui proposent des services de transport, de transformation et de logistique pour les produits locaux seront donc plus sollicités.

Opportunité : Les services de logistique et de distribution offerts par les entrepreneurs agricoles seront essentiels dans une économie agricole de plus en plus axée sur les circuits courts.

Accès à la terre pour les jeunes agriculteurs

La DPR propose des mesures pour faciliter l'accès à la terre, surtout pour les jeunes agriculteurs, afin d'assurer le renouvellement des générations. Cela signifie une demande continue de services d'installation et de mise en exploitation de nouvelles terres pour les entrepreneurs agricoles.

Perspective : Les jeunes exploitants agricoles, bénéficiant de l'aide à l'installation, feront appel aux services d'entrepreneurs agricoles pour optimiser leurs pratiques dès leur mise en place.

Renforcement de la formation continue et de l'innovation

Pour les entrepreneurs agricoles, la DPR met également l'accent sur la formation et l'innovation en matière de pratiques agricoles. Les entrepreneurs pourront accéder à des formations actualisées pour maîtriser les nouvelles techniques et répondre aux attentes de leurs clients en termes d'agriculture durable et rentable.

Avantage : Accès à une formation continue permettra aux entrepreneurs agricoles de rester compétitifs et d'intégrer les dernières avancées techniques pour répondre aux besoins changeants de leurs clients.

Conclusion

La DPR 2024-2029 en Wallonie constitue une feuille de route ambitieuse pour transformer l'agriculture en un secteur plus durable et économiquement résilient. Les entrepreneurs agricoles jouent un rôle crucial dans cette transition. Avec un environnement réglementaire plus souple, un soutien aux initiatives locales et un engagement en faveur de la durabilité, les entrepreneurs agricoles disposent d'une excellente opportunité pour adapter et étendre leurs services. ●

